

Avis voté en plénière du 13 juin 2017

Les fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi

Déclaration du groupe de l'Artisanat

La production française de produits aquacoles est largement sous-dimensionnée pour répondre à la demande. C'est ainsi que nous importons 80 % de nos besoins.

En France, la filière stagne depuis 20 ans ; seuls quelques secteurs comme la conchyliculture, la production d'alevins ou de caviar d'esturgeons réussissent à tirer leur épingle du jeu et à se positionner à l'export.

Nous nous distinguons de nombreux autres pays européens qui ont su développer leur aquaculture face à un marché en pleine expansion.

Pourtant, nous disposons de nombreux atouts liés à la surface de notre littoral et à la qualité de nos appareils de formation et de recherche. Nous sommes d'ailleurs reconnus à l'étranger pour nos savoir-faire sur les « segments amont » de la filière (production d'alevins), peu vecteurs toutefois de valeur ajoutée.

Dès lors, il convient de s'interroger sur les raisons qui freinent le développement de notre aquaculture.

La faiblesse de notre production s'explique tout d'abord par les obstacles réglementaires et administratifs auxquels sont confrontés les professionnels, qu'il s'agisse des autorisations d'exploitation, de transmission ou d'agrandissement.

Certes, les interactions de la filière avec les milieux et les ressources naturels justifient l'application de normes environnementales élevées ; il est également crucial d'encadrer rigoureusement les conditions d'élevage de produits destinés à l'alimentation.

Mais encore faut-il que ces réglementations ne conduisent pas à décourager tout projet d'installation ou de développement !

C'est pourquoi, il importe d'évaluer les procédures en vigueur, comme il convient de renforcer l'accompagnement des professionnels, autant sur le plan administratif que financier.

L'accès aux espaces est un autre obstacle à l'implantation de nouvelles entreprises aquacoles qui se trouvent en concurrence avec des activités, liées aux loisirs ou au tourisme, jouissant d'une image plus attractive auprès des populations et donc des élus locaux.

Or, cette situation atteste de la méconnaissance des répercussions positives que peut générer l'aquaculture sur les territoires, en termes de dynamisme économique, de création d'emplois non délocalisables mais aussi d'attractivité touristique. C'est ainsi que l'ostréiculture contribue largement à la notoriété et à l'économie de la Charente-Maritime !

Il est donc nécessaire de mieux prendre en compte l'effet de levier de la filière pour le développement des territoires.

Enfin, une des clés essentielles pour encourager l'élevage aquacole réside dans la promotion de ses productions auprès des consommateurs.

La question se pose tout particulièrement pour la pisciculture continentale et marine.

Alors que les Français sont de plus en plus soucieux de l'origine géographique des produits et de leurs conditions de fabrication, il y a un potentiel considérable de débouchés pour ces secteurs.

Cela suppose de valoriser la qualité et la traçabilité des pratiques françaises de production, ou encore de montrer la diversité des préparations culinaires qu'offrent notamment les poissons de rivière.

Pour faire connaître ces atouts, des campagnes d'information sont nécessaires. Mais les professionnels doivent aussi s'appuyer sur les signes de qualité et d'origine – gages de confiance pour le consommateur – sachant qu'ils pourront toujours compter sur les poissonniers pour apporter informations et conseils aux clients.

Le groupe de l'artisanat se réjouit que cet avis contribue à rendre visible une filière sur laquelle la France a l'opportunité de faire valoir ses spécificités, en plus de répondre à l'enjeu de sécurité alimentaire, à condition cependant que son essor soit encouragé autour d'un équilibre entre aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Il a voté l'avis.